



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
SEANCE DU 28 mai 2019
N° d'ordre de la délibération : 44
N° de feuillet : 1/2**

**Date de la convocation : 14 mai 2019
Nombre de membres : 18
En exercice : 16
Présents : 12
Nombre de membres ayant donné pouvoir : 1**

Le 28 mai 2019 à 10 heures
Les membres du Bureau du Syndicat,
légalement convoqués,
se sont réunis au siège du Syndicat,
9 rue des 3 Banquets à Toulouse,
sous la présidence de Monsieur Pierre IZARD

Sous programme « sécurisation fils nus faible section » du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification

Etaient présents : Madame Janine GIBERT, Messieurs François AUMONIER, Denis BEZIAT, Roland CLEMENCON, Jean-Pierre COMET, Guillaume DEBEAURAIN, Cyril DESOR, Pierre IZARD, Marc MENGAUD, Robert MORANDIN, Raoul RASPEAU et Claude SARRALIE.

Etaient absents ou excusés : Madame Annie PEREZ, Messieurs Patrick BOUBE, Patrice RIVAL et Raymond STRAMARE.

Pouvoir : Monsieur Patrice RIVAL donne pouvoir à Monsieur Pierre IZARD.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, Monsieur Cyril DESOR est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Vu la délibération N°14 du comité syndical du 3 juillet 2014 attribuant au bureau la délégation d'établir les programmes de travaux dans la limite des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement inscrits au budget ;

Le sous-programme « Sécurisation des fils nus de faible section » du FACE vise à la résorption des départs basse tension en fils nus de faible section. Sont éligibles à ce programme les travaux portant sur des départs dont le linéaire de la portion traitée comporte plus de 50 % de fils nus de faible section. Les fils nus de faible section correspondent aux fils de section inférieure ou égale à 14 mm² en cuivre ou de section inférieure ou égale à 22 mm² pour les autres métaux. Les travaux de sécurisation sont réalisés sans contribution communale du fait des aides du FACE (80%) et du SDEHG (20%).

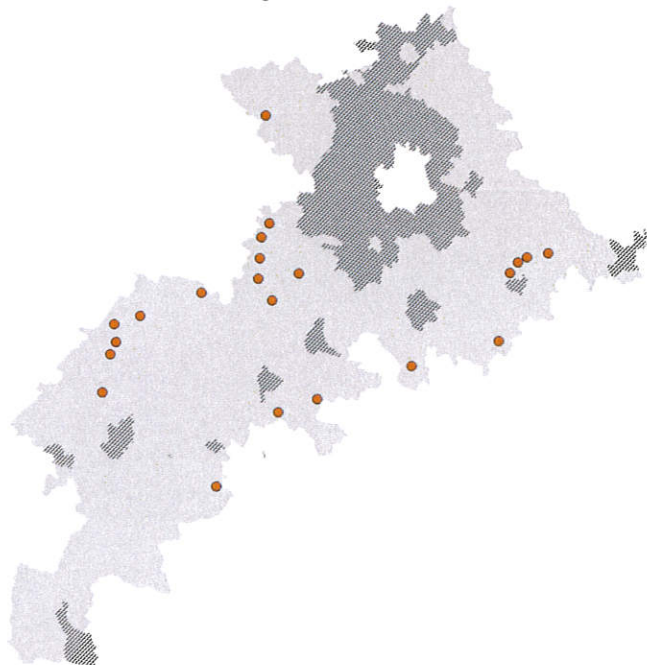
Les travaux sont réalisés « au fil de l'eau » en fonction du fichier annuel du Compte Rendu d'Activité de Concession, des plaintes de clients adressées au SDEHG, des signalements des communes adhérentes, de la coordination avec des travaux Enedis, le tout en donnant priorité aux opérations pour lesquelles une contrainte réseau a été identifiée. Un projet de programme 2019 a été établi sur ces bases et transmis au FACE.

EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DU BUREAU
 SEANCE DU 28 mai 2019
 N° d'ordre de la délibération : 44
 N° de feuillet : 2/2

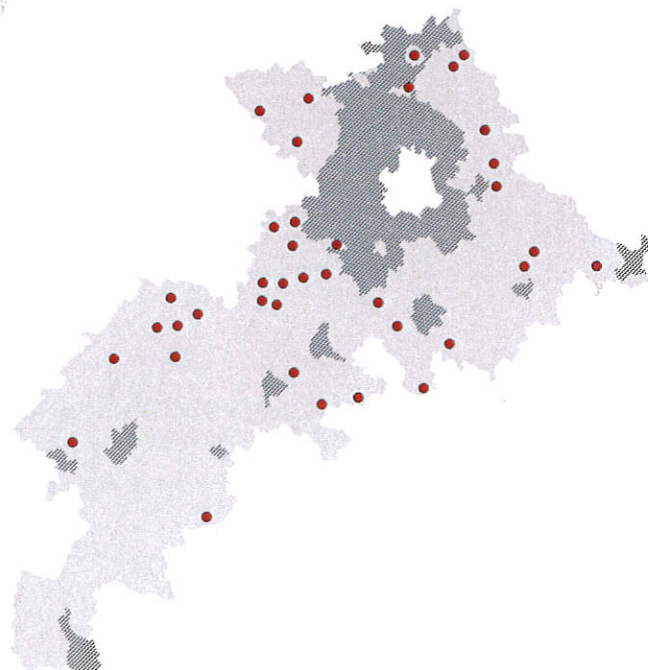
Sous programme « sécurisation fils nus faible section » du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification

Répartition géographique des opérations de sécurisation de réseau fils nus faible section

Programme 2018



Projet de programme 2019



Après en avoir délibéré, le bureau du SDEHG :

- 1- Prend acte des opérations affectées au sous-programme FACE 2018 «sécurisation fils nus faible section » ;
- 2- Prend acte du projet de programme 2019 transmis au FACE ;
- 3- Valide la réalisation des opérations « au fil de l'eau » en fonction du fichier annuel du Compte Rendu d'Activité de Concession, des plaintes de clients adressées au SDEHG, des signalements des communes adhérentes, de la coordination avec des travaux Enedis, le tout en donnant priorité aux opérations pour lesquelles une contrainte réseau a été identifiée.

Résultat du vote :

Pour..... 13
 Contre 0
 Abstention..... 0
 Non-participation au vote..... 0

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
 Pour extrait certifié conforme,

Le Président



Pierre IZARD

Vu et affiché à la porte du SDEHG, le 05 JUIN 2019